



Table ronde 2



Les moyens mis en œuvre
afin de contribuer au maintien
dans l'emploi





Hervé PETTON - DRH

Ville de La Roche sur Yon

**Animateur de la table ronde n°2 : Les
moyens mis en œuvre afin de contribuer
au maintien dans l'emploi**



Agent en capacité de travail

Evénement : Maladie ou accident modifiant l'état de santé

- Protection sociale
- Médecine du travail
- Médecin expert

Guérison

Saisie Comité médical ou Commission de réforme

Capacité diminuée

Saisie de la commission de réforme

% d'invalidité

INAPTITUDE

- Protection sociale

Allocation Temporaire d'Invalidité = ATI ACCIDENT

Allocation d'Invalidité Temporaire = AIT MALADIE

Dommages et intérêts

TEMPORAIRE

- Service reclassement
- Médecine du travail

PROCEDURE RECLASSEMENT

DETACHEMENT

- Protection sociale

DISPONIBILITE D'OFFICE
si l'agent n'a plus de droits à congé

Pas de demande de reclassement :
Droits à l'AIT
Ou aux IJ

Demande de reclassement :
Droits aux APE

DEFINITIVE

A ses fonctions

PROCEDURE RECLASSEMENT

DETACHEMENT

A toutes fonctions

RADIATION

- Service reclassement
- Médecine du travail

- Protection sociale

RETRAITE POUR INVALIDITE
après avis CNRACL

LICENCIEMENT



Aménagements, mobilité à grade égal, reclassements :

- Quels sont les ressources internes et les partenariats nécessaires afin d'assurer le maintien dans l'emploi ?
- Quelles sont les difficultés à surmonter ?
- Comment les collectivités peuvent-elles accompagner et gérer des situations évolutives au cours de la carrière ?



Le maintien dans l'emploi nécessite d'un travail en réseau comprenant :

- **Des ressources internes**
- **Des partenariats externes**



Quelques pistes à développer :

- ✓ **Restriction d'aptitude et compatibilité avec un emploi.**
- ✓ **Motivation de l'agent.**
- ✓ **Acceptabilité par le Management.**
- ✓ **Mise en adéquation des compétences agent / nouveau poste.**
- ✓ **Difficulté à être dans l'anticipation (côté agent, management, RH)...**



Comment les Collectivités peuvent-elles accompagner et gérer les situations évolutives au cours de la carrière ?

Mise en place de politiques RH adaptées :

- ✓ prévoir dès l'entrée dans les métiers dits pénibles la possibilité de changer de métier (ex: passer de ripeur à chauffeur),
- ✓ prévention et protection de la santé au travail : hygiène et sécurité au travail (document unique, ACO, diagnostics de dangerosité), médecine du travail, formations récurrentes concernant les règles de sécurité au travail.

Les intervenant(e)s

Experte - co-animatrice :

- ✓ **Nathalie GROS** Médecin de prévention, CdG 44,

Intervenantes collectivité :

- ✓ **Marie-Claire LAMOUR** Pôle développement RH Angers,
- ✓ **Christine YVARD MALHERBE** Service social DRH Le Mans Métropole,
- ✓ **Marlène BERTIN** Prévention conditions de travail CG Sarthe.